

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0016002

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3687 Société : R/ 1148182

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MAKHLOUKI MUSTAPHA

Date de naissance : 23-01-1953

Adresse : 81 Rue Rachid Ben Abdellah BEL VUE DE RI

El ASABA LAARICA

Tél. : 06.61.87.55.62 Total des frais engagés : + 40.52.02.7 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/01/2023

Nom et prénom du malade : EL ALAMI NAFIA Age : 1957

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Reflux Gastro-oesophagien

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 06/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Déroulement des Actes
10/01/2023 CS			2500	<i>Dr Sathira LAZARUS OPHTALMOLOGISTE 15 Rue Foukara Casablanca 36 841 63</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
UNETTES ATLAS 'ADL' Youssef 3rb Foukara Rue 35 54 - CASABLANCA	31-01-2023	3800,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS	
FIN D'EXECUTION					
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				
	H	25533412	21433552		
	00000000	00000000			
	00000000	00000000			
	35533411	11433553			
	B				
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
DATE DE L'EXECUTION					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

Docteur Samira LAZRAK BERRADA

Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des yeux
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Montpellier
Strabisme - Laser - Angiographie
Membre Titulaire
de la Société Française d'Ophtalmologie
Ex. Chef de service d'Ophtalmologie
à l'Hôpital Sidi Soufi - Casablanca



الدكتورة سميرة الأزرق براطة

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

خريجة كلية الطب بمونبولي

حول العين - أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

عضو دائم بالجمعية الفرنسية للعيون

رئيسة مصلحة طب العيون

بمستشفى سيدى الصوفى سابقا

Antreffles
ergonomiques

Casablanca, le

16/01/2023

EL ALOMS NOTE

L → VL

29	+ 1,1	25	M
	+ 1,25	(- 0,50)	

06

L → VP

Add

29	+ 2,75	
06	+ 2,75	

LUNETTES ATLAS
FADLI YOUSSEF
 Derb Foukara Rue 35
 N° 54 - CASABLANCA

Dr Samira LAZRAK B.
 OPHTALMOLOGISTE
 13 Rue Boukraa - CASABLANCA
 Tel : 0522.49.36.86 / 89

175، زنقة بوكراع (زنقة جول مورو وكوفي سابقا) إقامة حسام جاسم الطابق الثاني - شقة رقم 6 - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 48 36 89 - الفاكس: 05 22 48 36 86

175 , Rue Boukrâa (Ex.Rue Jules Maurant et Cuvier) - Rés. Houssam Jassim - 2^{ème} Etage

Appt N° 6 (en face de l'Hôpital Sidi Soufi) - Casablanca - Tél.: 05 22 48 36 86 - Fax : 05 22 48 36 89

E-mail : drsamiralazrak@gmail.com

نظارات الأطلس LUNETTES ATLAS

Fadli Youssef
54, Derb Foukara
Rue 35 - Casablanca
Patente : 34530592
RC : 258644

فضلي يوسف
54، درب الفقراء
زنقة 5 - الدار البيضاء

ICE:001996732000060

FF 452523.10 Casablanca le: 31.01.2023

LUNETTES FACTURE N° 4764

FADLI Youssef
Derb Foukara Rue 35
N° 54 CASABLANCA

EL ALAMI
RAJAE Dail

Docteur : BERRADA

Nomenclature : Dr 428 A G 431 A

VL. OD : cyl sph : +1,25

OG : cyl sph : (110° - 0,50) +1,25

VP. OD : cyl sph : add +2,75

OG : cyl sph : add +2,75

2 Verres : Plastique organique 3000,00
Anti reflet 475

1 Monture : 800,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : DH 3800,00

Trois Mille Huit Cent Dirhams

LUNETTES ATLAS

FADLI Youssef

Derb Foukara Rue 35

N° 54 CASABLANCA